



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 07/2023
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 09 mars 2023
Convocation : jeudi 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mars à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET – Valérie JUNOT - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX – Véronique RIAUD – Gilles TOURNIER - Vincent ROUDAUT

Absente excusée : Pascal GUERIN -

A donné pouvoir à :

Secrétaire de séance : Vincent ROUDAUT

Objet : Tarification location salles des fêtes journée et demi-journée (hors week-end) du lundi au vendredi matin et nuitées en chambres particulières du gîte.

Vu la délibération 14/2019 du jeudi 21 mars 2019

Vu la délibération 32/2021 du mercredi 08 septembre 2021

Vu, la demande des particuliers et professionnels de louer des salles à la journée et/ou demi-journée
Considérant, qu'il est possible de répondre favorablement aux demandes de location de salle sur les temps d'inutilisation de celles-ci :

Le conseil municipal, propose les tarifs suivants (**hors week-end**) **du lundi matin au vendredi midi** :

SALLE MARC SANGNIER « 80 à 100 convives » (location vaisselle comprise)

8 h de location : 300 €

4 h de location : 200 €

SALLE DE L'AUBERGE « 50 à 60 convives » (location vaisselle comprise)

8 h de location : 150 €

4 h de location : 90 €

SALLE DES VEILLÉES « 20 à 30 convives » (location vaisselle comprise)

8 h de location : 100 €

4 h de location : 60 €

Caution dégâts matériel et/ou non-respect du règlement : 200 €

La somme totale de location de salle est demandée au titre d'arrhes afin de réservation.

Le ménage est à la charge du loueur avant restitution des lieux.

Gîte :

1 nuitée en chambre individuelle	Tarif hiver <u>Chambre</u> 01/10 au 31/03	Tarif été <u>Chambre</u> 01/04 au 30/09	Caution
Chambre Lys (2pers) :	35 €	40 €	Copie carte d'identité
Chambre Bleuets (2pers) :	35 €	40 €	Copie carte d'identité
Chambre Pensée (2pers) :	35 €	40 €	Copie carte d'identité
Chambre Lilas (1 pers):	20 €	25 €	Copie carte d'identité

La somme totale de location des chambres + la copie de la carte nationale d'identité est demandée au titre d'arrhes et de caution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, des présents et représentés, après en avoir délibéré,

DECIDE, d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
Ces éléments sont versés au règlement de la location des salles.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité des présents et représentés, cette proposition.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy-La-Rivière, le 09/03/2023

Le Maire, dominique LEROUX